

Charte pour les Comités « Solidaires pour les droits »

Amnesty International France, ATD Quart Monde France et le Secours Catholique Caritas France font le constat commun :

- la sensibilisation à la possibilité pour tous de faire valoir ses droits doit être développée aussi bien chez les militants que parmi le « grand public » ;
- toutes les personnes et, en particulier, celles vivant dans l'extrême pauvreté ont besoin de mieux connaître leurs droits et qu'ils soient effectivement mis en œuvre ;
- les informations pratiques doivent être autant que possible transformées en outils d'accès aux droits.

Les collaborations de ces dernières années, notamment l'élaboration et la diffusion du journal *Résistances*, ont montré que les trois mouvements signataires, doté chacun d'une identité forte, sont complémentaires tant dans leurs réflexions que dans leurs modes d'action. Ils se retrouvent sur une vision du monde basée sur le respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (DUDH).

Ils sont particulièrement attachés à faire reconnaître les combats des plus démunis et créer les conditions pour qu'ils puissent participer à la réappropriation de leurs droits fondamentaux. Dans ce cadre, le soutien des associations doit permettre une évolution de la vision de l'extrême pauvreté en la nommant en termes de violations des droits.

Les trois mouvements décident de créer une dynamique commune en :

- valorisant les initiatives (d'action) des plus démunis pour avancer ensemble vers des sociétés plus justes et plus équitables ;
- réaffirmant leur intérêt pour la défense des droits économiques, sociaux et culturels (DESC) et en rappelant les principes d'universalité, d'indivisibilité, d'interdépendance et de justiciabilité de l'ensemble des droits humains ;
- mettant en place une relation permanente permettant de se tenir informés mutuellement des actions en cours de chacun ;
- organisant en commun des réflexions, lorsque la complémentarité de ces mouvements peut enrichir le débat, et des formations pour leurs militants ;
- menant des actions de promotion et de sensibilisation de tous les droits de la DUDH ;
- encourageant des regroupements de leurs militants au niveau local, et en leur fournissant des outils communs pour défendre les droits des personnes ;
- en informant sur les violations des droits des personnes et en veillant à ce que ces informations deviennent des outils leur permettant de recouvrer leurs droits.

Ces regroupements, dont l'idée a été lancée dans *Résistances 2007*, seront appelés **Comités « Solidaires pour les droits »**. Ils mèneront des actions, y compris avec les Comités locaux de suivi du droit au logement opposable (DALO), dans le respect de la mission et des compétences de chacun des mouvements. D'autres thèmes d'actions communes pourront être définis au cours des années prochaines.

Signée à Paris, le 25 février 2009

Geneviève Garrigos
Présidente d'Amnesty
International France

Pierre Saglio
Président d'ATD Quart Monde
France

François Soulage
Président du Secours
Catholique Caritas France